



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat prend note des demandes d'accréditation émanant d'organisations intergouvernementales souhaitant participer aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable, avec le statut d'observateur, conformément à l'article 74 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il s'agit des organisations intergouvernementales ci-après :

Partenariat mondial pour l'eau;

Commission du bassin du lac Tchad;

Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

* E/CN.17/2004/1.

